

CIRCULAIRE N°1

SOMMAIRE

P.1

- > L'académie au quotidien : c'est la rentrée...
- > Réforme du lycée : le retour !
- > Qui veut la peau du bac ?

P.2

- > Collège : non au passage en force !

Annexe 1 : affichette collège 1

Annexe 2 : affichette collège 2

Annexe 3 : affiche forum FSU

L'académie au quotidien

C'est la rentrée et, mis à part la grippe A, tout va très bien Monsieur le Recteur. Seuls deux profs dans l'académie ne sont pas remplacés ; pas de chance, c'est dans votre établissement ? Pas étonnant, le nombre de profs d'Anglais non remplacés commence à croître sérieusement. La grippe A aurait-elle frappé davantage chez les anglicistes ? C'est plutôt au rectorat que le prévisionnel remplacement est grippé. Car même en affectant les personnels sur trois établissements, les besoins ne semblent pas tous satisfaits... en maths, en technologie, en documentation.

C'est la rentrée et, mis à part les horaires réglementaires non respectés, tout va très bien Monsieur le Recteur. On ne compte plus le nombre d'établissements qui signalent des doubléments non faits, des groupes de LV1 à plus de 20 en Terminale, des regroupements anti-pédagogiques d'élèves passant des épreuves différentes aux examens, des élèves qui n'ont pas la totalité de leur horaire dans une option.

C'est la rentrée et, mis à part les classes à effectifs pléthoriques, tout va très bien Monsieur le Recteur. Au lycée Gambetta d' Arras, les classes de seconde oscillent entre 35 et 37 élèves; des premières et terminales sont quasi toutes à 35 à Guy Mollet (Arras également) ; à Henri Darras (Liévin), malgré l'ajout d'une douzième et d'une treizième classe de seconde, une seconde est à 36. Au lycée Berthelot à Calais, aucune classe en dessous de 30, 10 secondes à 35 et 1 à 36.

C'est la rentrée et, mis à part les méchants profs qui refusent les heures supplémentaires, tout va très bien Monsieur le recteur. C'est vrai s'ils acceptaient, il serait facile de faire les doubléments, de séparer les élèves qui passent des épreuves différentes au baccalauréat etc., d'alléger les groupes de langue. Mais quels cours dispenseraient des profs débordés par les heures supplémentaires ?

C'est la rentrée et mis à part les assistants d'éducation remerciés sans raison en fin d'année, tout va très bien Monsieur le recteur. Il faut dire que les AED ont le tort de demander le respect de leur droit à formation, d'avoir des contrats qui peuvent dépasser les 6 mois (quel bonheur !), contrairement aux emplois de vie scolaire.

C'est la rentrée et mis à part les élèves non affectés, tout va très bien Monsieur le recteur. C'est vrai ce n'est pas très grave si le service public ne joue pas son rôle et si des doublants de Terminale de Faidherbe (Lille) sont obligés de s'inscrire dans le privé. Ce n'est pas grave non plus si des élèves n'ayant pas obtenu d'affectation dans le BEP de leur choix quittent le système scolaire.

Alors, Monsieur le Recteur, s'agit-il d'une sous-estimation volontaire des effectifs pour justifier les suppressions de postes ? Des effets ravageurs de l'assouplissement de la carte scolaire ? Ainsi, au collège Michelet à Lens 80 élèves de sixième ont bénéficié d'une dérogation qui leur a permis de quitter un autre collège voisin, adieu la mixité. Mais l'un des objectifs de cet « assouplissement » était peut-être de saturer certains établissements sans créer de postes et de vider les autres... en tout cas, Monsieur le Recteur, on peut dire que la mise en concurrence des établissements libère l'administration et certains chefs d'établissement des missions du service public. Bonne rentrée, Monsieur le Recteur !

Réforme du lycée (2) : le retour !

Le SNES a été reçu en audience au Ministère de l'Education Nationale début septembre. Si la réforme des lycées a été évoquée, le MEN avance à pas de loup... Pourtant, sa stratégie reste limpide :

La « référence » du MEN reste le **rapport Descoings**. Ce rapport tient compte de revendications exprimées par les personnels avec le SNES (notamment pour la voie technologique et les séries STI), cependant un certain nombre de propositions sont inacceptables et il ne peut donc constituer globalement une bonne base pour une réforme. En effet, il reste **inspiré de logiques que nous combattons, et continuerons de combattre** : ce rapport vante l'individualisation à outrance du traitement de la difficulté scolaire, évacue la question des effectifs par classe, ne condamne pas le développement du CCF, dit peu de choses de la formation continue des personnels, etc.

Le ministre s'entête à vouloir **une réforme du lycée à la rentrée 2010**. Mais il prétend ne vouloir se concentrer que sur **les questions « d'accompagnement éducatif » et « d'orientation » (et peut-être des enseignements de détermination en 2^{nde} ?...)**

Si la révision à la baisse des ambitions ministérielles (pour 2010...) n'est pas sans lien avec la mobilisation des personnels de l'année dernière, ne soyons pas dupes. Il s'agit bien évidemment là d'une manœuvre, certes habile mais connue :

-on oppose les élèves aux personnels : le MEN reprend en apparence des revendications lycéennes, mais pour en faire quoi ?

-on n'attaque pas le système « frontalement » et « globalement », mais latéralement : l'accompagnement et l'orientation seront des moyens de dynamiser les statuts des personnels, d'alourdir leur charge de travail, de faire disparaître certains personnels (COPsy...), d'externaliser certaines missions éducatives auprès d'associations, et pourquoi pas d'entreprises privées... Et quand le ver sera dans le fruit...

-tous ces « chantiers » sont aussi des moyens privilégiés pour favoriser toujours plus l'autonomie des établissements, tant vantée par R. Descoings, et pourtant facteur d'inégalités fortes face à l'éducation.

Le SNES s'opposera à toute réforme qui ne s'inscrirait pas dans une logique de démocratisation, mais qui s'inscrirait dans un contexte de suppressions de postes ou d'attaques contre les statuts des personnels.

Pour réfléchir ensemble à une autre réforme du lycée...

Stage Lycée, lundi 16 novembre 2009.

(détails en ligne prochainement sur www.lille.snes.edu)

Qui veut la peau du bac ?

« **Ambiance DS** » pour le bac : élèves de chaque lycée restant entre eux, surveillés par leurs professeurs ; **remise en cause de l'anonymat** des élèves (notamment pour l'oral de français) ; **délais raccourcis de correction** pour les profs ; concentration d'épreuves sur une journée presque sans pause pour les élèves bénéficiant d'un **tiers temps** ; « **fuites** » des sujets plus nombreuses ; etc.

La « reconquête du mois de juin » est certes une mesure démagogique qui n'a apporté aucun « bénéfice » pédagogique (et oui, les correcteurs sont des profs, et ne peuvent pas faire cours tout en corrigeant ou en faisant passer des oraux...), et qui n'a donc rien « reconquis » du tout.

Mais cet affichage démagogique a des effets bien réels sur les conditions de passation des examens, et de correction des copies. Surtout, en lien avec le développement du CCF (LV en série STG...), la « **reconquête** » **risque d'avoir très vite pour conséquence le démantèlement du baccalauréat, comme examen national, anonyme, de valeur égale sur tout le territoire.**

Le SNES ne se résout pas à cette évolution. Nous avons bataillé ferme de janvier à juillet 2009 pour améliorer la situation. Nous allons demander très vite, aux niveaux national et académique, un « groupe de travail » sur la question du bac, de façon à éviter que toutes ces dérives se poursuivent et aboutissent au pire. Mais cette démarche ne pourra aboutir que si elle est portée par une mobilisation forte de tous les personnels.

2009/2010 : à nous de RECONQUERIR LE BAC !

Collège / Brevet : non au passage en force !

Dans les collèges, la rentrée 2009 témoigne de la volonté du Ministère de continuer à décliner la Loi Fillon dont le Snes continue de revendiquer l'abrogation. Après la validation du BII et du niveau A2 ou encore la note de vie scolaire, de nouvelles dispositions visent à transformer en profondeur la nature du Diplôme National du Brevet à l'horizon 2011.

Épreuve d'Histoire des Arts en 3ème.

Cet enseignement créé de toutes pièces et à peu de frais, cette année (pas d'horaire, pas de temps de concertation) n'existe pas dans les programmes d'histoire de 3ème en vigueur actuellement.

Par ailleurs, ce prétendu « enseignement nouveau » fait peser de lourdes menaces sur l'identité même des arts plastiques et de l'éducation musicale. Ils sont déjà quasiment absents du socle commun où ils n'apparaissent qu'en filigrane ou dans leur dimension patrimoniale ou transversale. Les nouveaux programmes remplacent les pratiques artistiques et instrumentales qui sont transférées à l'accompagnement éducatif.

C'est à la veille de la rentrée que le principe d'une expérimentation de l'évaluation « pour les élèves volontaires » a été imposée par un BO. Seuls compteront les points au-dessus de 10 à la session 2010. La circulaire de cadrage de cette épreuve confirme nos craintes : modalités définies localement, évaluation collective...

Cette épreuve elle aussi est organisée à peu de frais : l'oral se déroulerait sur le temps de cours, mené par deux enseignants, la concertation des collègues ayant lieu sur le temps... libre. Pour une classe de 28 élèves, à raison d'un exposé de quinze minutes par élève, un volume de sept heures de cours serait nécessaire.

L'introduction du niveau A2 en langues et celle du B2I ont déjà montré les dangers que présentent des évaluations instaurées à la hâte et sans cadre national précis : les disparités des modalités de validation entre collèges engendrent des inégalités entre élèves, d'autant plus grandes que l'oral d'histoire des arts serait affecté d'un coefficient 2 à la session 2011 du DNB... Cette évaluation (comme la note de vie scolaire) apparaît aussi comme un nouvel outil de pilotage pour les chefs d'établissement, pour qui une mise en place de l'oral dès cette année permettrait d'obtenir des meilleurs résultats à l'examen du brevet. Les pressions seront fortes sur les collègues, afin de les faire entrer dans la logique d'une mise en concurrence des établissements dans le cadre d'une carte scolaire désormais dérégulée.

Pour toutes ces raisons, cet oral ne saurait se mettre en place cette année, même pour les seuls élèves volontaires et le SNES appelle les collègues à ne pas s'y engager.

Textes officiels et positions du SNES :
www.lille.snes.edu

VALORISER ?

L'épreuve d'histoire des arts « valoriserait » les disciplines artistiques ?

Comment l'affirmer quand ce prétendu « enseignement » est introduit à la place de la pratique artistique et instrumentale appréciée par les élèves ?

Valorise-t-on une discipline lorsqu'on l'ampute de plusieurs heures d'enseignement en 3ème pour faire passer des épreuves aux élèves durant les cours ?

Comment expliquer que cette épreuve est importante alors qu'elle sera différente dans le collège voisin ?

Qu'en sera-t-il de la motivation de l'élève lorsqu'il aura passé son épreuve en avril ou en mai ?

Quelle part prend une note collective dans l'attribution d'un diplôme individuel ?

Quand est proposé un prétendu « enseignement » reposant sur plusieurs disciplines, valorise-t-on toutes les disciplines ou seulement celle qui, dans l'esprit de beaucoup, est déjà « plus importante que les autres » ?

Est-ce valoriser une discipline que de réduire la culture à un empilage de lieux communs ?

« Appropriation » du livret de compétences

Les enseignants sont invités à « s'approprier » le livret de compétences en l'expérimentant cette année. Il reste expérimental pour la troisième année consécutive sans qu'aucun bilan n'ait été tiré des expériences précédentes.

- La notion de compétences s'adosse à celle du socle commun défini par la loi Fillon et remodèle en profondeur le fonctionnement du collège.
- Fillon annonce l'objectif de 50% de diplômés du supérieur. Les autres, au pain sec et à l'eau ! Le socle est un outil qui légitime l'idée qu'une partie de la jeunesse peut quitter le système éducatif après le collège. Surfant sur un vocabulaire fait d'« aptitudes », de « talents » ou de « mérite » - et jamais d'inégalités sociales -, le socle promet accès à la culture et études longues à une minorité, et condamne la majorité à un horizon étriqué.

En matière de compétences, les savoirs faire prennent le pas sur des savoirs disciplinaires ou réduisent ceux-ci à un portefeuille de notions déconnectées les unes des autres, sans lien et sans compréhension générale des problématiques.

- C'est un outil inadapté qui demande de trancher de manière définitive (acquis/non acquis) des processus et des démarches intellectuelles par définitions mouvantes et évolutives.
- Pédagogiquement, les livrets de compétences consacrent l'effet-retour de l'évaluation sur la définition des cours, au détriment de la logique propre de la construction du savoir.
- La primauté donnée aux compétences sur les savoirs s'accompagne de la recherche d'une conformité comportementale (cf Note de vie scolaire) plutôt que d'un développement de la pensée critique. C'est le privilège donné à l'utilitarisme (notamment économique) sur le développement harmonieux de la personne. C'est aussi un outil de domestication.



Épreuve orale d'Histoire des Arts

Cette épreuve n'est pas obligatoire cette année. Seuls les élèves qui le souhaitent peuvent la demander.

L'Histoire des Arts dévalorise fortement les disciplines artistiques, dont la pratique est dans le même temps reléguée dans l'accompagnement éducatif.

Les programmes d'Histoire censés apporter les éléments concernant cette épreuve ne seront appliqués qu'en 2012.

La circulaire qui fixe les modalités de cette épreuve est inacceptable et inapplicable.

Le SNES appelle les personnels à ne pas mettre en place cette évaluation pour la session 2010 du brevet.



Evaluation du socle commun par le livret de compétences et de connaissances

Il est proposé à chacun d'entre nous de " s'approprier " le livret de compétences durant cette année scolaire.

Il reste expérimental pour la troisième année consécutive sans qu'aucun bilan n'ait été tiré des expériences précédentes.

Aucun texte n'impose de le remplir en 2009-2010.

L'arrêté du 9 juillet 2009 concernant les modalités d'attribution du diplôme national du brevet précise les conditions d'obtention de celui-ci. Il n'y est pas question du livret de compétences pour la session 2010.

Le SNES appelle à ne pas le renseigner.

*Voir analyses dans
circulaire n°1*



**LES SERVICES
PUBLICS : DE
CHACUN SELON SES
MOYENS À CHACUN
SELON SES BESOINS.**

**9ème forum régional de la FSU
Mardi 10 novembre à 14h00
Salle d'Anchin à Douai**

14h00 : « Les mécanismes de remise en cause des Services Publics : les modalités de la dérèglementation. »

- Expression fédérale régionale
- « La poste, un drôle de pli », documentaire de Marie-Pierre Jaury (2006)
- Débat : Pourquoi les " SIEG " européens, le ciblage des politiques sociales, la Révision Générale des Politiques Publiques remettent-ils radicalement en cause le principe du Service Public ?

17h30 : « Une alternative à la société de marché : le Service Public »

- Refonder le principe du Service Public contre l'idéologie libérale : L'intervention de l'État : pour quoi faire ?
- Quels sont les biens et services qui doivent obéir à la logique du SP ?
- Quel financement ? Quels organismes ?

Avec la participation de :

Michel ANGOT, ancien secrétaire général du SNUCLIAS

Charles BEAUCHAMP, Conseiller Général du Canton d'Arleux

Bernard DEFAIX, Convergence des Services Publics

Daniel RALLET, Institut de recherche de la FSU